

PETR Centre Ouest Aveyron Grille d'analyse CRTE

Critères	Éléments d'appréciation	Notation maximale	Projet	
			Note	Justification
Préalable: Maturité du projet	en cours ou réalisable dans l'année (très court terme) : si NON = pas prioritaire pour la programmation en cours	OUI/NON		
1- Stratégie du CRTE (note maximale: 2)	Le projet répond à au moins un objectif opérationnel	1		
	Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels (transversalité)	1		
	sous-total critère 1	2	0	-
2- Ancrage, équilibre, rayonnement territorial, consultations et partenariats (note maximale: 3)	Le projet est déployé à l'échelle communale .	0		
	Le projet est déployé à une échelle supra-communale (2 communes ou plus, ou à l'échelle intercommunale, ou au-delà).	1		
	Le projet contribue à un développement équilibré du territoire du PETR.	1		
	Le projet a été co-constitué avec les acteurs du territoire et/ou bénéficiaires finaux et/ou le projet inclut un partenariat basé sur un objectif partagé .	1		
	sous-total critère 2	3	0	-
3- Caractère innovant et expérimentation (note maximale: 1)	Le projet comporte un aspect innovant ou expérimental argumenté .	1		
	sous-total critère 3	1	0	-
4- Viabilité, impact économique, gouvernance et résilience (note maximale: 3)	Le porteur a fait une analyse en coût global et coûts-avantages du projet et/ou le projet a un intérêt général avéré.	1		
	Le projet fait l'objet d'une structuration en termes de gouvernance, pilotage, moyens humains, méthodologie	0,5		
	Le projet a un impact positif indirect sur l'emploi ou permet la création d'un ou plusieurs emplois .	0,5		
	La résilience du projet a fait l'objet d'une analyse: prise en compte et adaptation à des situations de crise et des risques économiques, sociaux et environnementaux/le projet est modulable dans le temps et l'espace/la fin de vie des investissements a été anticipée.	1		
	sous-total critère 4	3	0	-
5- Contribution à la transition écologique (note maximale: 11)	Le porteur justifie d'une utilisation économe du foncier .	1		
	Le porteur justifie d'une utilisation économe des ressources naturelles (eau, matériaux, etc.) pendant et après le projet.	1		
	Le porteur justifie d'une utilisation économe de l'énergie pendant et après le projet.	1		
	Le projet contribue à la transition vers une économie circulaire .	1		
	Le projet aura un impact positif sur l'environnement : réduction des pollutions et nuisances, préservation de la biodiversité, protection de l'écosystème, protection et valorisation des paysages et du patrimoine.	1		
	Le projet contribue à l' adaptation au changement climatique et à la prévention des risques	1		
	Le projet permet une amélioration des conditions de vie des habitants .	1		
	Le projet favorise les liens sociaux, le "vivre-ensemble" et la mixité sociale .	1		
	Le projet offre une accessibilité à tout public : proximité des centralités, transport, handicap, inclusion sociale, etc.	1		
	BONUS : Le projet comporte un caractère exemplaire sur un des aspects ci-dessus. (2 points)	2		
	sous-total critère 5	11	0	-
	TOTAL	20		0 / 20